



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/859

Le 9 février 2018

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet : Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre)
– **Approbation d'une nouvelle Recommandation UIT-R et de 3 Recommandations UIT-R révisées**

Dans la Circulaire administrative CACE/844 datée du 29 novembre 2017, un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et 3 projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour approbation, conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-7 (§ A2.6.2.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 29 janvier 2018.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'FRANCIS RANCY', is positioned above the name of the Director.

François Rancy
Directeur

Annexe : 1

Distribution :

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titres des Recommandations UIT-R approuvées

Recommandation UIT-R M.2116-0

Doc. 5/50(Rév.1)

**Caractéristiques techniques et critères de protection applicables aux systèmes
du service mobile aéronautique fonctionnant dans la gamme
de fréquences 4 400-4 990 MHz**

Recommandation UIT-R M.1461-2

Doc. 5/45(Rév.1)

**Procédures d'évaluation des risques de brouillage entre des radars fonctionnant
dans le service de radiorepérage et les systèmes d'autres services**

Recommandation UIT-R F.1777-2

Doc. 5/46(Rév.1)

**Caractéristiques des systèmes de radiodiffusion télévisuelle en extérieur,
de reportage d'actualité électronique et de production électronique
sur le terrain du service fixe à utiliser pour les études de partage**

Recommandation UIT-R M.1851-1

Doc. 5/48(Rév.1)

**Modèles mathématiques pour les diagrammes d'antenne des systèmes radar
du service de radiorepérage à utiliser dans les analyses de brouillage**
